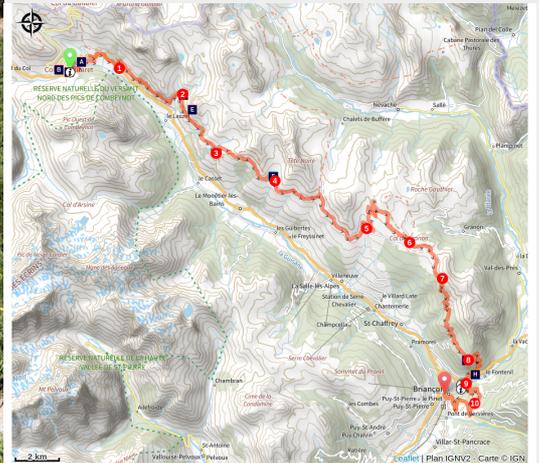


Du col du Lautaret à Briançon (GTE VTT)

Briançonnais - Le Monêtier-les-Bains



Sur le chemin du Roy, le col du Lautaret au fond (Parc national Ecrins - Carlos Ayesta)



Cette étape se déroule majoritairement sur de superbes mais exigeants chemins de montagne. Quelques poussettes seront nécessaires mais quelles récompenses entre des panoramas d'exception et des sentiers joueurs !

La vue est magnifique du début à la fin sur le célèbre chemin du Roy datant de l'empire romain et dominant la vallée de Serre-Chevalier. Lieu idéal pour admirer les glaciers suspendus et les sommets emblématiques des Ecrins, avant une belle descente vers la Cité Vauban de Briançon. Entre éléments naturels incomparables et architecture exceptionnelle, cette étape alimentera à la fois les amateurs de nature et de culture.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 5 h 45

Longueur : 51.3 km

Dénivelé positif : 2013 m

Difficulté : Difficile

Type : Etape

Thèmes : Géologie, Histoire et architecture, Lac et glacier

Itinéraire

Départ : Col du Lautaret

Arrivée : Briançon ville basse

Balisage : ▶ Itinérance VTT

Communes : 1. Le Monétier-les-Bains

2. La Salle-les-Alpes

3. Saint-Chaffrey

4. Briançon

Profil altimétrique



Altitude min 1202 m Altitude max 2494 m

Cotation FFC : noir

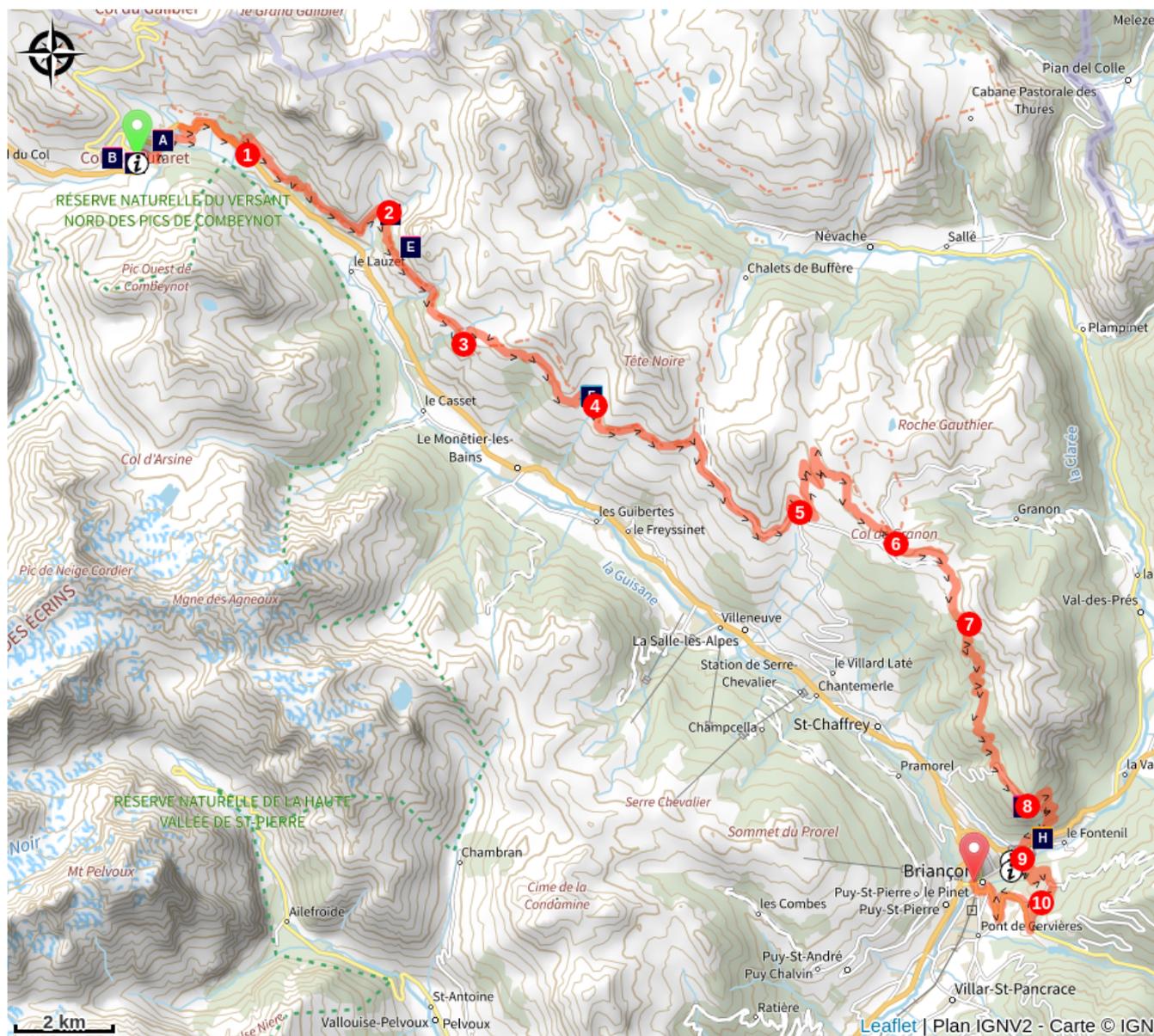
Au col du Lautaret, descendre par la route puis dans le virage prendre à droite. Après la passerelle en bois, prendre le sentier qui monte à gauche. A la route descendre jusqu'au tunnel des Vallois.

1. Après le tunnel des Vallois, Monter le sentier en lacets à gauche en direction du chemin du Roy (poussages). <!!> Sur le chemin du Roy prudence sur quelques passages délicats.
2. A l'Alpe du Lauzet, prendre à droite. Enchaîner le passage de plusieurs ponts et suivre la direction du chemin du roy : monter le sentier technique à gauche. Continuer tout droit sur le sentier principal.
3. 200 m après l'intersection du sentier du Casset, monter à gauche le sentier raide (poussage). Passer la crête du Grand Vallon et continuer à droite le Chemin du Roy. Continuer tout droit jusqu'à l'ancienne mine de la Benoite. Descendre dans le vallon à droite. La trace est assez peu visible (présence de quelques cairns).
4. A la piste, suivre à gauche. Rester sur la piste principale à flanc de montagne sur plusieurs kilomètres. A la piste continuer à droite jusqu'à l'aire de Saint-Joseph.
5. À Saint-Joseph (aire de pique-nique, point d'eau), prendre à gauche le chemin montant en lacets. Rester sur le chemin principal puis sous le Col de Cibières, tourner à droite pour rejoindre le Col du Granon.
6. Au Col du Granon, prendre la route à gauche D234. Au chalet monter à droite sur le mamelon et à la patte d'oie, rester sur le sentier principal à gauche. Au col de Bareaux, descendre à droite sur la piste puis à gauche sur le sentier en direction de Saint-Chaffrey, Croix du Pied, Les Sagnes.
7. À la patte d'oie de la Croix du Pied, prendre à droite le sentier à flanc légèrement descendant. <!!> descente en lacets. Au Gros Feu, descendre à gauche vers Briançon et aux pistes prendre deux fois à gauche pour rejoindre la Croix de Toulouse.
8. A la Croix de Toulouse, continuer tout droit sur le sentier en lacets (<!!> piétons). Au-dessus du fort des Salettes continuer tout droit puis descendre à droite sur la piste. A la route descendre à gauche jusque Briançon.
9. A la route d'Italie, prendre à droite et au rond-point entrer à gauche dans la cité Vauban. Dans la cité suivre les remparts à droite jusqu'à la place Grenelle. A la

place, tourner à gauche rue Porte Méane, puis tout droit rue du Pont d'Asfeld. Au bout de la rue, descendre en face vers le pont d'Asfeld et le fort des Têtes. Aux 5 chemins prendre la route descendante à droite vers Briançon.

10. Dans le premier virage en descendant derrière le fort, continuer tout droit puis rester sur le sentier le long du canal. Au niveau du grillage, descendre sur le sentier du dessous (<!--> pente raide). Plus bas, au-dessus du parc de la schappe continuer à droite le long du canal (<!--> marches glissantes). Au parc de la Schappe prendre à gauche le long du grillage. Au 1er rond-point continuer en face et au 2ème rejoindre l'avenue Maurice Petsch à droite.

Sur votre chemin...



-  Paravalanche de la Marionnaise (A)
-  Le climat du col du Lautaret (C)
-  L'escalade en rive gauche de la Guisane (E)
-  La Croix de Toulouse (G)

-  La tuffière du col du Lautaret (B)
-  L'Alpe du Lauzet (D)
-  Captage de la Moulette (F)
-  Fort des Salettes (H)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Etape longue et en balcons, sans traversée de villages, prévoir suffisamment à boire et à manger.

Pour une pratique plus douce avec moins de dénivelé, privilégier le tracé en vallée de la Guisane (depuis le Col du Lautaret, descendre vers le hameau du Casset et Le Monetier les Bains) : balisage GTE VTT.

A Briançon, visite possible des forts et du village ancien ainsi que du Pont d'Asfeld.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Bouquetin des Alpes

Période de sensibilité : Juin, Juillet, Août, Septembre

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Zone de présence du Bouquetin des Alpes

En période de mise bas et d'élevage des jeunes (juin à septembre) les bouquetins peuvent être très sensibles au dérangement notamment en cas de survol à basse altitude. Dans leur fuite les risques d'accidents sont multipliés. Merci de rester à bonne distance et d'éviter le survol de la zone à moins de 300m sol soit moins de 2830m d'altitude.

Attention en zone cœur du Parc National des Écrins une réglementation spécifique aux sports de nature s'applique : <https://www.ecrins-parcnational.fr/thematique/sports-de-nature>

Bouquetin des Alpes

Période de sensibilité : Juin, Juillet, Août, Septembre

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Zone de présence du Bouquetin des Alpes

En période de mise bas et d'élevage des jeunes (juin à septembre) les bouquetins peuvent être très sensible au dérangement notamment en cas de survol à basse altitude. Dans leur fuite les risques d'accidents sont multipliés. Merci de rester à bonne distance et d'éviter le survol de la zone à moins de 300m sol soit moins de 3300m d'altitude.

Attention en zone cœur du Parc National des Écrins une réglementation spécifique aux sports de nature s'applique : <https://www.ecrins-parcnational.fr/thematique/sports-de-nature>

Aigle royal

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification de l'Aigle royal

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec l'Aigle royal en période de nidification sont principalement le vol libre et les pratiques verticales ou en falaise, comme l'escalade ou l'alpinisme. Merci d'éviter cette zone et de privilégier un survol de la zone à une distance de survol de 300m sol soit à une altitude minimale de 2350m.

Faucon pèlerin

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Nidification du Faucon pèlerin.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Faucon pèlerin en période de nidification sont principalement le vol libre et les pratiques verticales ou en falaise, comme l'escalade ou l'alpinisme. Merci d'éviter cette zone !

En cas de survol merci de rester au-dessus de 2500m d'altitude à une distance de 300m sol.

Bouquetin des Alpes

Période de sensibilité : Juin, Juillet, Août, Septembre

Contact : Parc National des Écrins
Julien Charron
julien.charron@ecrins-parcnational.fr

Zone de présence du Bouquetin des Alpes

En période de mise bas et d'élevage des jeunes (juin à septembre) les bouquetins peuvent être très sensibles au dérangement notamment en cas de survol à basse altitude. Dans leur fuite les risques d'accidents sont multipliés. Merci de rester à bonne distance et d'éviter le survol de la zone à moins de 300m sol soit moins de 2430m d'altitude.

Attention en zone cœur du Parc National des Écrins une réglementation spécifique aux sports de nature s'applique : <https://www.ecrins-parcnational.fr/thematique/sports-de-nature>

i Lieux de renseignement

Bureau d'Information Touristique Briançon Cité Vauban

1 Place du Temple, 05100 Briançon

contact@serrechevalier.fr

Tel : 04 92 24 98 98

<https://www.serre-chevalier.com>



Centre d'accueil du Col du Lautaret (ouverture estivale)

Col du Lautaret, 05220 Le Monêtier-les-bains

brianconnais@ecrins-parcnational.fr

Tel : 04 92 24 49 74

<http://www.ecrins-parcnational.fr/>



Maison du Parc du Briançonnais

Place Médecin-Général Blanchard, 05100 Briançon

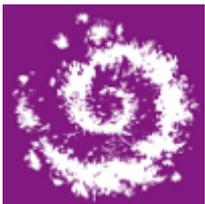
brianconnais@ecrins-parcnational.fr

Tel : 04 92 21 08 49

<http://www.ecrins-parcnational.fr/>



Source



Parc national des Ecrins

<https://www.ecrins-parcnational.fr>

Sur votre chemin...

Paravalanche de la Marionnaise (A)

Dans la vallée de la Guisane, la route du col du Lautaret est par endroits très exposée au risque d'avalanche. Dès sa construction, plusieurs mesures ont été prises. La première est un long ouvrage paravalanche semi-ouvert qui permet aux éventuelles coulées de passer au-dessus de la route pour s'écouler plus bas dans la pente. Un peu plus en aval c'est une autre solution, plutôt originale qui a été choisie : la configuration des lieux ne se prêtant pas à la construction d'un paravalanche classique, deux tunnels de dérivation ont été creusés sur les côtés (le Rif Blanc et les Vallois). En cas de risque avalancheux important, la route est fermée et la circulation déviée temporairement par les tunnels. Une fois l'épisode passé, la route est dégagée et rouverte à la circulation.

La tufière du col du Lautaret (B)

Le tuf est une roche sédimentaire issue de la précipitation du calcaire dissous dans de l'eau qui sort en surface d'un cours d'eau ou d'une source. Lors de cette solidification minérale des carbonates, de nombreux débris végétaux ou animaux restent emprisonnés et se fossilisent. C'est ainsi qu'une campagne de fouilles réalisée entre 2008 et 2010 a permis de reconstituer la flore du col au moment du dépôt de la roche. Le tuf est aussi une roche tendre que l'on sculpte facilement et qui fut très prisée pour la construction des bâtiments publics ou des maisons de « bonnes gens ». L'église de Villar d'Arène est construite avec le tuf de la carrière du Lautaret qu'elle a presque épuisée. La tufière du Lautaret est inscrite comme habitat d'intérêt communautaire au sein du site Natura 2000 « Combeynot Lautaret Ecrins ».



Le climat du col du Lautaret (C)

Le col du Lautaret est une limite climatique entre les Alpes du nord et les Alpes du sud. Il fonctionne comme une barrière pour les perturbations et il n'est pas rare que la vallée de la Romanche à l'ouest soit enneigée et la vallée de la Guisane à l'est soit sèche, ou inversement. La vallée de la Romanche redescend directement sur la région de Grenoble où le climat à la même altitude est marqué par deux fois plus de précipitations, elle fonctionne donc comme un corridor aux perturbations venant de cette zone. Cela explique que le col du Lautaret ainsi que le col du Galibier voisin marquent la limite de répartition de nombreuses plantes d'affinités méditerranéennes. En effet, cette position de charnière est caractérisée par un climat avec une forte influence méditerranéenne en direction de Briançon.

Crédit photo : © Parc national des Ecrins - Cyril Couriser



L'Alpe du Lauzet (D)

L'Alpe du Lauzet est un hameau d'alpage planté à 1 940 m d'altitude, en dessous de l'Aiguillette du Lauzet, qui culmine à 2 717 m, sur la commune du Monétier-les-Bains. Le hameau est aligné à mi-pente afin d'éviter les avalanches qui se déchargent régulièrement dans le fond du vallon. Les quelques maisons servaient autrefois de lieu d'estive pour les habitants du Lauzet, dans la vallée de la Guisane. Sur la porte de la chapelle, une plaque indique que cinq personnes sont mortes ensevelies par une avalanche durant l'hiver 1892.

Crédit photo : © Parc national des Ecrins - Jean-Pierre Nicollet

L'escalade en rive gauche de la Guisane (E)

Si la rive droite de la vallée de Guisane et les hauts sommets des Écrins font rêver les alpinistes, le massif des Cerces avec ses grandes falaises calcaires en rive gauche est le paradis des grimpeurs. De nombreux sites de tous niveaux y ont été ouverts depuis les années 1930. La Tour Termier ouvre le bal rapidement suivie par Roche Robert, Roche Colombe et la fameuse Aiguillette du Lauzet. Grandes voies, sites écoles ou via ferrata (celle du Lauzet est l'une des premières de France), il y en a pour tous les goûts. En pleine saison, certains parkings sont bondés et on entend résonner le cliquetis des mousquetons !

Captage de la Moulette (F)

De la neige des sommets à l'eau du robinet il n'y a qu'un pas : le captage des sources. Située à plus de 2 150 m d'altitude à l'entrée du vallon de la Moulette, le captage haut de la Moulette fournit à la commune du Monétier-les-Bains une partie de son eau potable. Avec ses 164 milliers de m³ d'eau souterraine prélevés chaque année, la source est importante pour le village. Cette eau est naturellement potable et répond aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés par le contrôle sanitaire.

La Croix de Toulouse (G)

La Croix de Toulouse (CruX Tholosanorum) est érigée, au XVI^e siècle, par l'ordre religieux en l'honneur du seigneur Antoine Tholosan, qui avait financé le Couvent des Cordeliers.

Les armes de cette famille figuraient à l'origine sur le linteau du portail d'entrée de la Croix de Toulouse mais seul l'écusson est aujourd'hui visible, les armes ayant été martelées à la Révolution Française.

Fort des Salettes (H)

Le fort a été envisagé par Vauban dès 1692 pour occuper un replat dominant dangereusement la ville. Sa réalisation, à partir de 1709, fut guidée par les plans établis de son vivant. L'ouvrage a été agrandi entre 1845 et 1850.

Le fort appartient à la Ville de Briançon et fait partie des ouvrages inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial pour l'œuvre de Vauban